



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-24) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA
VINCEM POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION
DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 5, RUE DE LA BIENFAISANCE A
VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme
BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9137H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 2258 du Code Civil ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société VINCEM, Société d'Economie Mixte de la Ville de Vincennes, afin de réaliser l'opération de construction de 7 logements (3PLAi/2PLUS/2PLS), sis 5 rue de la Bienfaisance à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 06 décembre 2021, et du 16 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 7 logements (3 PLAi/ 2PLUS/2PLS) sis 5, rue de la Bienfaisance à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé